# BM-BU quel contrat de mariage ?

# Pierre Gandil, Directeur adjoint de la Médiathèque du Grand Troyes

[http://www.mediatheque.grand-troyes.fr/](http://www.mediatheque.grand-troyes.fr/webmat/)

La médiathèque du Grand Troyes a développé deux collaborations avec le milieu de la documentation universitaire : avec l'université Champagne Ardenne de manière très poussée, puis avec l'Université de Technologie de Troyes (UTT) de manière plus modeste. Ces actions visent un public potentiel de 4 000 étudiants, sur une population étudiante de 10 000 personnes (soit 8% de la population de l’agglomération troyenne).

Les conventions bilatérales liant BM et BU sont fixées sur trois ans.

M. Pierre Gandil a exposé les raisons, modalités et fonctionnement de ces partenariats en développant essentiellement le plus approfondi, celui qui lie la médiathèque au SCD de l’université de Reims - Champagne Ardennes : la collaboration BU/ BM couvre tant la construction du bâtiment que la gestion des collections. Le bâtiment de la médiathèque a en effet été en partie financé par des crédits universitaires ; le SCD met du personnel à disposition de la médiathèque, dans les locaux de la médiathèque : un agent de catégorie C et un agent de catégorie B, tous deux travaillant à plein temps. Ces agents ne travaillent pas à plein temps sur des missions universitaire, leurs fiches de postes sont rédigées par la médiathèque en lien avec le SCD . Une dizaine d’agent au total au sein de la Médiathèque travaillent sur les missions universitaires, dont deux à plein temps, la responsable du pôle, bibliothécaire, et un agent de catégorie C. Au total les missions universitaires mobilisent 5 ETP.

En 2012 30 000 € ont été consacrés aux acquisitions de collections universitaires, 15 000 € dépensés par le SCD et autant dépensés par le Grand Troyes. Le SCD valide les listes d’acquisitions. La Médiathèque dépense en outre 8 000 € pour l’acquisition de périodiques imprimés relevant des collections universitaires. De son côté, l’URCA prend en charge les abonnements au périodiques électroniques.

Des visites sont organisées pour les étudiants avec présentation des services et formation à l’utilisation des bases données, notamment en droit car la majorité des étudiants accueillis proviennent de la filière juridique. Les collections ont été mêlées, il n'existe pas de différenciation de salles ni de collections. La mixité des collections, qui repose sur le projet d’établissement établi à l’ouverture de la Médiathèque, ne pose aucun problème pour les usagers, selon les résultats d’une enquête des publics réalisée en 2012. La médiathèque n’est pas dans le Sudoc, à l'exception des périodiques par le biais de la correspondante de l’université.

L’aspect universitaire fait désormais partie intégrante de l’organisation de la médiathèque par pôle. Le travail d’acquisition se fait en commun, les rencontres et réunions sont régulières, et un bilan annuel est adressé aux deux directions des deux bibliothèques.

Le partenariat avec l'UTT date de 2011 et concerne un public potentiel de 2700 étudiants. Les accords portent sur la gratuité à l’inscription à la médiathèque, la mise à disposition par l’UTT de cinq postes informatiques au sein de la médiathèque, réservés au étudiants de l’UTT ; ils visent le développement d’un service électronique pour donner accès à l’ensemble des ressources de l’UTT. Ce dernier point n'est pas effectif à ce jour car les bibliothèques se heurtent à des contraintes techniques pour assurer le respect des licences de diffusion de la documentation électronique, mais la recherche de solutions se poursuit. Le même problème se pose d’ailleurs dans le cas pour l’URCA. L’UTT finance un moniteur étudiant le samedi après-midi.

Médiathèque territoriale et bibliothèque universitaire

Les relations de la Médiathèque du Grand Troyes avec les SCD de l’URCA et de l’UTT

**Origine**

Création de la Médiathèque : BMVR ouverte en 2002. Dès l’origine elle est prévue pour faire office de bibliothèque universitaire du Centre universitaire de Troyes (environ 1000 étudiants). De fait, le montage financier qui a permis la construction de la Médiathèque comprenait une part de crédits provenant de l’Enseignement supérieur, correspondant à 1000 m² de bibliothèque.

**Partenariat avec l’URCA**

* Deux agents de la Médiathèque payés par l’URCA
* Gratuité pour les étudiants du CUT (mais pas pour les autre étudiants de l’URCA)
* Acquisition de collections universitaires (histoire, langues, AES, droit) :
	+ Monographies : 50% de crédits MGT, 50% URCA (au total 30 000 € en 2012)
	+ Périodiques papier : MGT
	+ Bases de données et périodiques électroniques : URCA (mais pas de connexion possible depuis la Médiathèque au réseau de l’URCA, seules les ressources accessibles à distance sont disponibles)
* Maintien au sein du CUT d’un centre de documentation permettant notamment l’accès aux ressources électroniques, géré par une documentaliste payée par l’URCA, avec un soutien de la MGT pour assurer l’ouverture sur une journée continue et la gestion des collections (ce centre de documentation est assimilé à une annexe de la Médiathèque)
* Services :
	+ Visite et présentation des ressources de la MGT pour tous les nouveaux étudiants
	+ Formation à l’utilisation des bases de données (au CUT, par la documentaliste et des agents de la Médiathèque)
* Organisation : pôle « bibliothèque universitaire » au sein de la Médiathèque
	+ Une bibliothécaire et un agent à 100% (hors SP)
	+ Une demi-douzaine d’agents sur une partie modeste de leur temps de travail (acquisitions)

**Partenariat avec l’UTT (2700 étudiants) mis en place en 2011**

* Gratuité pour les étudiants de l’UTT
* Dépôt par l’UTT de 5 postes informatiques avec accès aux ressources électroniques de l’UTT (même restrictions techniques que pour l’URCA)
* Présence d’un moniteur étudiant le samedi après-midi pendant la période scolaire de l’UTT (5h de présence)
* Ce partenariat a permis au SCD de l’UTT de proposer l’équivalent d’une extension de ses horaires d’ouverture

**Pour mémoire, autres formations universitaires troyennes (environ 5 000 étudiants) :**

ESC, IUT, IUFM, Institut universitaire des Métiers du Patrimoine, IFSI, classes préparatoires.